

MADIÈRE

Octobre 2020

infos

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°36

Éditorial

La rentrée automnale 2020, ressemble, dans une moindre mesure, à la situation que nous avons connue au début du printemps dernier. **Notre département et la région Occitanie**, peu touchés par la crise sanitaire jusqu'à fin août, sont actuellement incapités par le Coronavirus.

Le relâchement citoyen, dans le port du masque et les mesures barrières, a certainement contribué à la propagation du virus, aggravée par l'arrivée en août de nombreux vacanciers dans notre région, venus d'autres contrées françaises.

Seul point positif : **l'importante fréquentation touristique** a permis aux différents secteurs d'activité de loisirs, de réaliser une saison estivale 2020 tout à fait correcte.

« **Incertitude** » est toujours le terme le plus employé sur l'évolution de cette situation sanitaire. D'autant plus que **les soi-disant éminents scientifiques et les médecins épidémiologiques** passent leur temps sur les chaînes de télévision pour nous expliquer qu'ils ne s'accordent sur rien. Cette situation oblige les autorités à s'adapter au

jour le jour sur les comportements à adopter.

Mais ne soyons pas pessimistes pour autant, même si la vie économique et sociale, est durement touchée. En attendant des jours meilleurs, continuons à **respecter le mieux possible les consignes sanitaires** qui nous sont demandées, pour se protéger soi-même, et aussi les autres, notamment les personnes âgées et celles déjà affectées par d'autres maladies.

Restons positifs. Je suis convaincu que nous sortirons de cette crise sanitaire plus forts, si nous savons tirer toutes les leçons et tous les enseignements de cette période inédite.

Comme disait le poète **Victor Hugo**, « **Ce qui est combat dans le présent, est victoire dans l'avenir** »!

Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

Révision du Plan Local d'Urbanisme.

La révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.), pour mise en conformité avec le S.C.O.T de la Vallée de l'Ariège suit son cours. Les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D) sont en cours d'élaboration en regroupant les principales thématiques, qui doivent s'adapter aux prérogatives du S.C.O.T de la Vallée de l'Ariège, notamment: « l'aménagement de l'espace, l'Habitat, la Protection des espaces naturels et environnementaux, le Volet agricole et forestier, le Développement économique

et autres activités professionnelles ».

Les personnes qui souhaitent faire part de leurs remarques sur cette révision du P.L.U. peuvent les notifier, en mairie, sur un document réservé à cet effet.

Travaux

Comme chaque année, **des travaux de rénovation de la voirie communale** ont été réalisés sur des secteurs où les dégradations sont parfois plus fréquentes, soit suite à des mouvements de terrain très argileux, soit après des intempéries. **D'autres travaux**, qui constituent le travail au quotidien, sont réalisés en régie :

espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que des travaux sur les voies et chemins communaux.

Inscriptions sur les listes électorales

Nous invitons tous les citoyens qui se sont installés dernièrement dans notre commune à venir **s'inscrire sur les listes électorales** en mairie, soit le lundi après-midi de 13h30 à 18h00, soit les autres jours sur rendez-vous en appelant le 06 67 19 89 96, afin de participer aux prochains scrutins, dont ceux des élections départementales et régionales qui auront lieu en 2021. ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

Le samedi 11 juillet dernier, les **70 délégués des 35 communes membres de notre Communauté de Communes**, ont participé aux élections communautaires pour élire le ou la **Président(e)**, **15 Vice-Présidents** et **4 Délégués**. Après un marathon de 12 heures, ont été élus, à bulletin secret :

- **Président** : Alain ROCHET Maire-adjoint de Pamiers
- **Vice-président** chargé de l'Administration Générale: Philippe CALLEJA, Maire de Saverdun
- **Vice-président** chargé des Finances: Jérôme BLASQUEZ, Maire de Les Pujols
- **Vice-président** chargé de l'Economie: Jean Claude COMBRES, Maire de La-Tour-du-Crieu
- **Vice-président** chargé de la Transition Ecologique: Yannick JOUSSEAUME, Maire de Montaut
- **Vice-présidente** chargée du Tourisme: Frédérique THIENNOT, Maire de Pamiers
- **Vice-président** chargé de la Culture et

Patrimoine: Gérard LEGRAND, Conseiller Municipal de Pamiers

- **Vice-président** chargé de l'Habitat et Cadre de Vie: Jean-Christophe CID, Maire-adjoint de Pamiers
- **Vice-présidente** chargée de la Revitalisation des centres-villes: Françoise PANCALDI, Maire-adjointe de Pamiers
- **Vice-président** chargé de la Petite enfance/Jeunesse: Michel DOUSSAT, Maire de Saint-Jean-du-Falga
- **Vice-président** chargé de la Voirie Communautaire: Louis MARETTE, Maire de Mazères
- **Vice-président** chargé des Bâtiments et Travaux: Jean-Emmanuel PEREIRA, Maire-adjoint de Saverdun
- **Vice-président** chargé des Déchets Ménagers: Philippe VIDAL, Maire de Gaudiès
- **Vice-présidente** chargée de l'Action Sociale: Françoise LAGREU-CORBALAN Conseillère Municipale de Pamiers

• **Vice-président** chargé de l'Agriculture: Bernard SEJOURNE, Maire d'Unzent

• **Vice-président** chargé des Appels d'offres et de l'Accessibilité: Roland CAMPOURCY, Maire d'Esplas

Ensuite 4 délégués ont été élus:

Un délégué pour les communes de plus de 10 000 habitants: chargé de l'Enfance: Michel RAULET, Conseiller Municipal de Pamiers
Un délégué pour les communes entre 1000 et 5000 habitants: chargé des Travaux: Henri BENABENT, Maire-adjoint de Saint-Jean-du-Falga
Deux délégués pour les 30 communes de moins de 1000 habitants: chargée de l'Habitat: Josianne BERGE, Maire de Bénagues
 chargé du Développement Economique: Jean DEJEAN, Maire de Madière
Depuis mi-juillet, de nombreuses réunions ont déjà eu lieu, à l'intérieur de la **Communauté de Communes** d'une part, puisque certaines commissions se sont déjà réunies et, d'autre part au sein **des différents organismes et syndicats départementaux** afin d'élire la gouvernance pour les six ans à venir. ■

Vie sociale

Nouveaux horaires de l'Agence Postale d'ESCOSSÉ
 Depuis début septembre, l'Agence Postale d'ESCOSSÉ est ouverte au public de **9h00 à 11h00, les mardis, mercredis et vendredis.**

R.P.I. du terrefort

Début septembre, rentrée scolaire 2020/2021 au **R.P.I. du Terrefort avec un effectif global de 102 élèves**, en légère augmentation par rapport à la rentrée de septembre 2019, due notamment à l'arrivée de **nouvelles familles sur les communes de BEZAC et MADIÈRE**. Toujours sous l'autorité de quatre enseignants, ces élèves sont répartis sur le **site de BEZAC** pour 28 d'entre eux et 74 à **l'école d'ESCOSSÉ**. Pour cette rentrée 2020, **MADIÈRE** compte 19 élèves au R.P.I.

du Terrefort, 5 aux écoles de PAMIERS et 2 dans des établissements spécialisés, soit 26 élèves au total pour l'école publique.

Mini golf et « Jardins des Sens »

Le bilan de la saison 2020 s'avère mitigé, et pour cause. En effet, les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont permis la réouverture du site qu'à compter de mi-juin, soit deux mois de retard par rapport aux années précédentes. La **fréquentation du mois de juillet** a été calme, comme d'ailleurs, toutes les autres activités liées au tourisme et aux loisirs. **Courant août**, malgré une baisse de 50 % par rapport à l'été 2019, **ce sont 250 visiteurs** qui sont venus visiter le « **Jardins des Sens** » et qui ont profité ensuite d'un moment de détente en parcourant les dif-

férentes étapes du « **Mini-Golf** » dans ce site agréable de verdure et de tranquillité. **Jérôme PEBAY**, le propriétaire gérant, prépare d'ores et déjà la saison 2021, avec une plus grande capacité d'accueil entre autres, et qui bénéficiera en plus du soutien logistique du **Conseil Régional**.

Médiathèque

La médiathèque est ouverte au public, les **mercredis de 15h00 à 18h00**, et les **samedis de 10h00 à 12h00**, en respectant bien sûr les règles sanitaires en vigueur.

Résultats des examens

Baccalauréat gestion-administration : Nina DAREAUX.
 Baccalauréat agricole : Romain ESTRADÉ. ■

Infos pratiques

Incinération des végétaux

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de **l'incinération des végétaux secs et verts** sur pieds ou issus de coupe et de tonte. En résumé, **le brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que **l'élimination des déchets verts** peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation**.

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Risques d'intoxication au monoxyde de carbone (rappel)

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, les services de la Préfecture nous demandent de rappeler aux citoyens, **les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**, à l'intérieur des habitations en **période hivernale**, et qui provoque chaque année une centaine de décès. Ces intoxications sont le plus souvent liées à un **défaut de fonctionnement** sur un appareil de chauffage à combustible. Avant la réutilisation de ces appareils, faites intervenir un professionnel pour **faire vérifier et entretenir**, chauffe-eaux, chaudières, inserts, poêles et conduits de fumée ; il est également recommandé **d'aérer ou ventiler les pièces**, ne pas obstruer les grilles d'aération et conduits de fumée même en période de grand froid.

Boîte aux lettres (rappel)

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir **inscrire sur vos boîtes aux lettres**, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la

distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau
 changement de coordonnées téléphoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80** : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie
SMECTOM 05 61 68 02 02
 N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.
Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93
 Portable : 06 67 19 89 96
 Mairie : 05 61 67 14 50
Site internet : www.madiere.fr ■

Etat civil

Naissances :

- le 23 septembre 2020 : EMY au foyer de Jérémy COINCE et Félicia DA CUNHA

Mariage :

- le 10 octobre 2020 : Cédric DEJEAN et Marion BOUCHE

pour le plus grand plaisir de leurs familles et amis respectifs.

Décès :

- le 16 octobre 2020 : André Ballarin, au village, à 89 ans
- le 16 octobre 2020 : Claude Peers, de Cathala, à 60 ans. ■

Association

- L'association « **Bien Vivre à Madière** » a tenu malgré le contexte sanitaire et avec des consignes strictes à organiser le récital prévu de Mme Elodie Joly, auteure, interprète et compositrice, habitante de Madière, Sur le thème « *le parfum d'une rose* », des chansons écrites en toute simplicité avec sincérité et sensibilité, sur le thème de l'amour, de la nature, de l'amitié, Une voix mélodieuse, toute en douceur, une présence discrète



et à la fois imposante par la force des textes, Une très bonne soirée appréciée par tous et un public enthousiaste dont nous vous livrons quelques réactions, « *Bravo et mille mercis pour cette soirée remplie de poésie légère et amoureuse,* » « *Une voix magnifique, des texte touchants, émouvants,* »

- L'atelier **couture** a repris ses activités les jeudis après-midi de 14h00 à 17h00, local à côté de la mairie,
- Les membres du **Comité des fêtes** espèrent pouvoir organiser la fête du village en 2021 pour le plaisir de tous. ■

INFO SANTE *le regard du professionnel*

Les troubles du comportement à l'école

Tout d'abord, il est important de faire la distinction entre de réels troubles du comportement et les simples difficultés comportementales temporaires qu'un jeune peut manifester à un moment ou à un autre de sa vie. Les difficultés comportementales sont des manifestations réactionnelles (désobéissance répétée, mensonge, crise, etc) liées à un contexte donné. Habituellement, des interventions axées sur l'environnement en lien avec une prise en charge psychologique suffisent à régler la situation problématique.

Quant aux troubles du comportement, ils désignent des problèmes d'adaptation plus importants. Le jeune qui en est atteint présente des dysfonctions dans plusieurs secteurs de sa vie. Il manifeste plusieurs problèmes d'inadaptation à l'école et à la maison et peut souffrir

d'autres problèmes de santé mentale. Ils sont habituellement intériorisés et s'intègrent graduellement dans le fonctionnement psychologique du jeune. En milieu scolaire, ces troubles se manifestent par une série de comportements inadaptés tant sur le plan extériorisé (trouble oppositionnel avec provocation, trouble des conduites, etc) que sur le plan intériorisé (dépression, trouble de l'humeur, etc). Ces différents troubles s'additionnent très souvent les uns aux autres. Il en résulte des problèmes importants pour le milieu scolaire, comme la violence dans les écoles, le décrochage scolaire, et l'usage de drogues.

Les troubles du comportement sont de plus en plus considérés comme des problèmes chroniques qui semblent difficiles à corriger, du moins de façon significative et persistante. Les enseignants et autres intervenants se sentent souvent impuissants et

peu outillés pour y faire face. La réponse donnée constitue un compromis entre les besoins personnels du jeune et ses besoins d'adaptation, compromis ayant pour but de conserver un certain équilibre dynamique et psychique. Les jeunes qui présentent des troubles du comportement sont engagés dans une trajectoire d'inadaptation. Pour modifier cette trajectoire, les intervenants peuvent agir soit sur les facteurs d'influence sur lesquels ils ont un pouvoir d'action, soit sur le fonctionnement psychologique du jeune (ses pensées, ses émotions, ses réactions sociales, ses réactions physiologiques). Le rôle du psychologue est à cet endroit essentiel. Plus on intervient tôt et plus les interventions sont intensives et soutenues, meilleures sont les chances d'aider réellement le jeune à changer de cap.

La Psychologue-Neuropsychologue